

# POUR UNE ÉCOLE LAÏQUE AVEC TOUS LES PARENTS

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 20 MAI 2019

La droite sénatoriale vient de voter un amendement à la loi Blanquer pour interdire aux mères accompagnatrices des sorties scolaires le port de signes religieux ostensibles, en fait, à lire le communiqué des sénateurs républicains, le port d'un voile... Les mères accompagnatrices n'étant, selon le Conseil d'Etat, ni des agents ni des collaboratrices de l'Education nationale, la limitation de leur liberté d'expression religieuse ne peut se fonder que sur le constat d'un prosélytisme agressif et pas sur une interdiction générale.

Les sénateurs républicains relancent donc une affaire de voile. D'affaires de voile en affaires de voile, le projet est explicitement d'étendre la neutralité de l'Etat à l'ensemble des citoyens et de renvoyer la liberté de conscience au for intérieur. Comme de plus c'est en fait une seule catégorie de signes religieux qui est visée, ce projet est explicitement discriminatoire.

Pour la LDH, la défense de la laïcité passe par le respect de la loi, de toute la loi et rien que la loi. C'est-à-dire la liberté de chacune et chacun, dans un cadre commun.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898

